



ORGANISATION

VENTOUX ORGANISATION organise le Trail du Ventoux les 7, 8 et 9 Mars 2025 pour la 23e édition comprenant les distances de 15, 29, 46, 64 et 75 kilomètres à allure libre ouverte à tous à partir de la catégorie Espoir pour le 75 km, le 46 km, le 64 km, le 29 km et junior pour le 15 km.

Le nombre de dossards est limité à

- 600 coureurs sur le 75 km
- 300 coureurs sur le 64 km
- 1500 coureurs sur le 46 km
- 800 coureurs sur le 29 km
- 500 coureurs sur le 15 km

DATE ET HORAIRES DU DÉPART DES COURSES

Samedi 8 mars 2025

- 4h45 : 75 kilomètres
- 6h45 : 64 kilomètres
- 9h30 : 15 kilomètres
- 10h00 à 10h10 : 29 kilomètres (Départ par vagues)
- Horaire à confirmer : 15 kilomètres

Dimanche 9 mars 2025

- 7h55 à 8h15 : 46 kilomètres (Départ par vagues)

INSCRIPTIONS

VALIDATION D'INSCRIPTION, DOCUMENTS A FOURNIR

Les inscriptions se font uniquement sur la plateforme d'inscription dont le lien est affiché sur le site internet de la course.

L'inscription à la course n'est effective qu'après validation par NIKROME, prestataire officiel du Trail du Ventoux. Cela implique de valider toutes les étapes nécessaires à l'inscription et de fournir les documents obligatoires :

Licence FFA valide au 1er mars 2025 : FFA Uniquement !

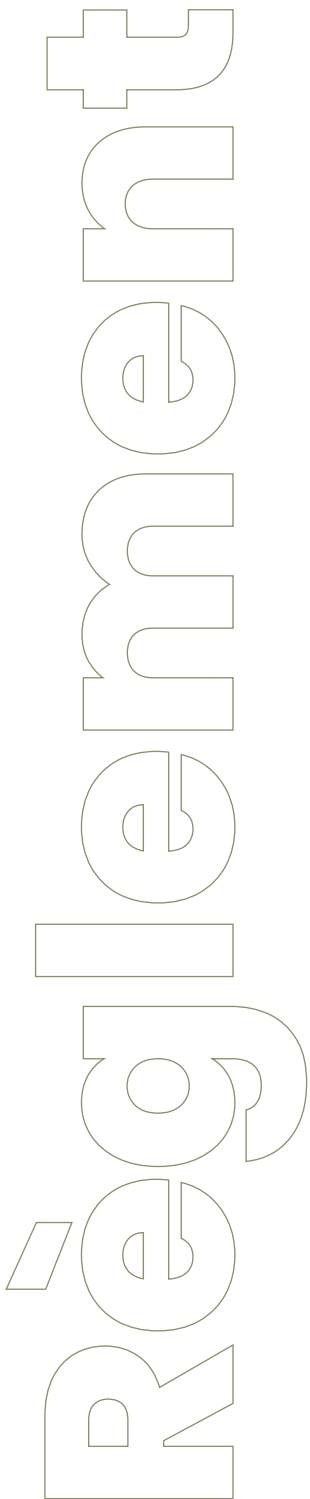
PPS valide : datant de moins de trois mois!

ATTENTION : DATE LIMITE POUR VALIDER VOTRE DOSSIER : 10 février 2025. Si votre dossier est incomplet à la date limite, votre inscription sera annulée sans remboursement.

LISTE D'ATTENTE :

Des listes d'attente sont mises en place sur la plateforme d'inscription pour chaque distance complète. Il faut vous préinscrire sur la liste pour vous voir proposer un dossard libre au fur et à mesure des désistements. Lorsque vous êtes invité, vous devrez confirmer votre inscription dans les 24 heures avant que celle-ci ne soit proposée au coureur suivant.

Les transferts de nom n'étant pas possible, LA LISTE D'ATTENTE est la seule voie pour obtenir une place libérée. Elle fonctionne en continu au fil des désistements jusqu'au 10 février 2025.



BALISAGE – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les parcours sont balisés pour l'épreuve : balisage ré-utilisable avec réfléchissant, balises « classiques », flèches et croix. Si vous ne voyez plus de balisage, rebroussez chemin !

Les coureurs ont l'obligation de rester sur les parcours tracés durant toute la course. Il est interdit de couper un sentier !

IMPORTANT

Les traces GPX des parcours ne sont pas publiés pour deux raisons :

- Présence de nombreuses zones privées à autorisation temporaire
- Possibilités de modifications de dernière minute pour diverses raisons : chantiers forestiers, conditions de terrain dégradées (verglas...), suspension d'une autorisation etc...

Seul le balisage posé par l'organisation est garant de la réalité du tracé proposé le jour J et non pas une trace récupérée sur votre montre...

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel :

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient sur le parcours.
- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements.
- Le coureur doit être muni d'un gobelet personnel pour être servi en liquide sur les ravitaillements.
- Seuls les gobelets pour la soupe sont fournis.

DOSSARDS

Les dossards sont munis de puce (simple ou double selon distances), ils doivent être portés de manière visible, sur le devant, ne pas être couverts par des vêtements ou poches à eau aux points de contrôle pour ne pas entraver le bon fonctionnement des lecteurs de puces.

Ils ne doivent pas subir de modification ou découpage.

CONSIGNES DE RETRAIT

Les dossards sont à retirer sur place. Aucun envoi de dossard ne sera effectué.

Les épingles ne sont pas fournies.

Il y a la possibilité de retirer plusieurs dossards (dans la bonne plage horaire) avec l'identité des personnes.

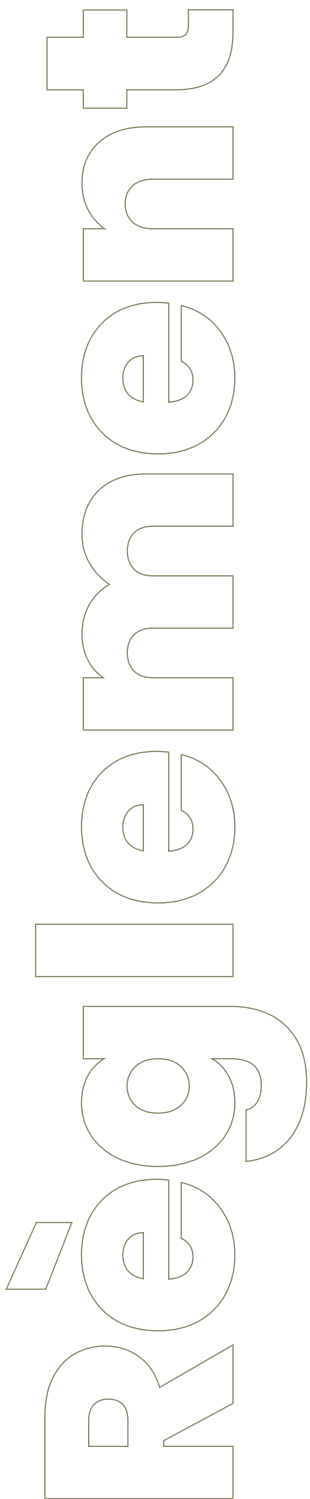
Il est IMPERATIF de respecter les plages horaires de retrait pour chaque distance. AUCUN dossard ne pourra être distribué par les bénévoles en dehors des plages horaires prévues pour la distance. Cas de retrait groupé : Pour un groupe constitué (10 personnes), possibilité de retirer l'ensemble des dossards en même temps si on en fait la demande 10 jours avant par mail (ventouxorganisation@orange.fr)

RÉCOMPENSES

- 75 km : 5 premiers hommes et femmes du classement scratch et premiers/ premières de chaque catégorie.
- 64 km : 3 premiers hommes et femmes du classement scratch et premiers/ premières de chaque catégorie.
- 46 km : 5 premiers hommes et femmes du classement scratch et premiers/ premières de chaque catégorie.
- 29 km : 5 premiers hommes et femmes du classement scratch et premiers/ premières de chaque catégorie.
- 15 km : 3 premiers hommes et femmes du classement scratch et premiers/ premières de chaque catégorie.

Les vainqueurs au scratch ne seront pas récompensés dans les catégories.





RAVITAILLEMENTS – ASSISTANCES

Seuls les coureurs sont admis sur les espaces ravitaillement.

Les ravitaillements par assistance personnel ou d'équipes sont autorisés uniquement aux emplacements définis dans les onglets « courses ».

Le JAS de la Couanche est désormais interdit d'accès aux spectateurs/assistants par les autorités publiques.

ABANDONS

Les coureurs devront impérativement rester sur les parcours balisés par l'organisation.

ABANDON VOLONTAIRE DU COUREUR

En cas d'abandon du fait du concurrent : le coureur doit signaler son abandon à un responsable de l'organisation. A ce moment-là il ne fait plus partie des coureurs en course, il aura le choix de rentrer par ses propres moyens ou d'être ramené à la zone d'arrivée par l'organisation dans un délai relatif aux autres événements liés à la course et contraignant les moyens logistiques de l'organisation.

MISE HORS COURSE DU COUREUR PAR L'ORGANISATION

Les coureurs devront se soumettre aux barrières horaires mises en place par l'organisation sur différents points stratégiques des parcours. En aucun cas un coureur ne pourra poursuivre en course s'il passe au-delà des barrières horaires prévues, cela pour assurer le maximum de sécurité. Le concurrent est alors mis hors course par le responsable du poste pour non-respect de la barrière horaire. Il rejoindra la zone d'arrivée dans les mêmes conditions que lors d'un abandon volontaire.

Voir Annexe « BARRIERES HORAIRES »

Les équipes médicales présentes sur le parcours peuvent également mettre un coureur hors course si elles le jugent inapte à poursuivre.

USAGE DES BÂTONS

L'utilisation des bâtons est autorisée cependant, ils devront être pliés ou placés de manière à ne pas blesser un coureur dans les premiers kilomètres de course. Interdiction de prendre le départ avec les bâtons dépliés.

SECOURS – ASSISTANCE MEDICALE

Des postes de secours sont disposés sur divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course. Des équipes médicales sont présentes pendant toute la durée des épreuves sur le parcours et sur l'espace Arrivée au Domaine des Florans à Bédoin.

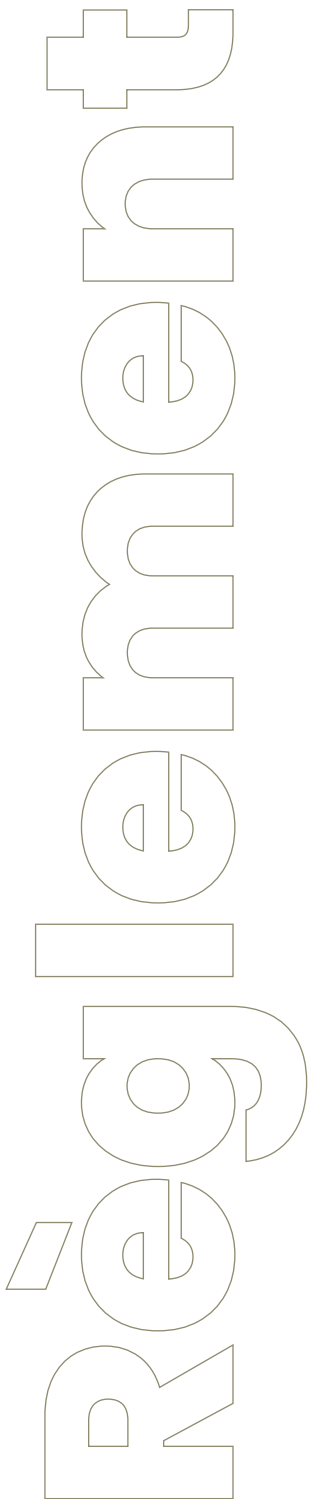
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours. Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course ou en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours classiques en utilisant les numéros d'urgence.

Des conditions de toutes sortes (conditions météo, éloignement ...) liés à l'environnement des parcours, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous aurez mis dans votre sac.

Les secouristes et médecin, ainsi que toute personne désignée par la direction du Trail du Ventoux sont habilités :

- à arrêter en course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- à faire évacuer par tous moyens les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- Un coureur faisant appel au médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.





MATÉRIEL FORTEMENT CONSEILLÉ SUR LE 75km, 64km ET 46km

Le Trail du Ventoux est une course de montagne où vous pourrez rencontrer des conditions hivernales très sévères, avec des différences thermiques très importantes entre la partie basse et la zone se situant au-dessus de 1500 M (à titre d'exemple en 2014 : 10 ° au départ et -18° au sommet du Ventoux). Par conséquent, gérez votre matériel de sécurité en conséquence comme pour toute autre activité en montagne en hiver.

Nous publions une liste de matériel vivement « conseillé », qui garantit une situation optimale de confort et de sécurité, appuyée sur des constats de terrain et retours d'expérience.

ÉQUIPEMENT CONSEILLÉ

- Une réserve d'eau de 50 cl,
- Une couverture de survie,
- Une réserve alimentaire,
- Un coupe-vent imperméable permettant de supporter le mauvais temps en montagne,
- Une tenue permettant la couverture des bras et des jambes :
- au minimum : manchons, corsaire et longues chaussettes,
- au mieux : collant, haut manches longues
- Un couvre-tête et des gants fins
- Une frontale chargée
- Un sifflet
- Un téléphone chargé et contenant le numéro de l'organisation (ces numéros figurent sur le dossard)

ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE

L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile pour l'organisation de l'épreuve (souscrite auprès de la MAÏF), cette assurance ne couvre pas les risques individuels des coureurs qui renoncent expressément à tout recours envers les organisateurs.

INDIVIDUELLE ACCIDENT COUREUR

Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance Individuelle Accident, obligatoire qui couvre ses pratiques sportives ou de loisir (les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, les non licenciés doivent s'assurer personnellement).

ANNULATION – DÉSISTEMENT – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

1 / ANNULATION, DÉSISTEMENT DU PARTICIPANT

Une liste d'attente est ouverte dès qu'une course est complète, elle fonctionne en continu jusqu'à la date de fin des inscriptions. Chaque place libérée est ainsi automatiquement proposée au premier de la liste d'attente correspondante. Cette proposition est adressée par mail (mail de contact renseigné sur la fiche) et le lien de confirmation est valable 24h. C'est la seule voie possible pour récupérer les dossards libérés.

Si un coureur annule son inscription, par souci de cohérence avec la liste d'attente, il ne peut pas transférer son dossard.

Des conditions de remboursement sont prévues au règlement de la course, gérées par l'organisation, pour étendre les garanties d'annulation, vous pouvez souscrire une assurance optionnelle.



CONDITIONS DE REMBOURSEMENT SANS ASSURANCE ANNULATION

- Jusqu'au 31 décembre 2024, en cas d'annulation de votre participation, remboursement du montant de votre inscription avec une retenue forfaitaire de 6€.
 - Pas de remboursement des options textiles à partir du 10/12/2024.
 - Du 1er janvier au 03 février, en cas d'annulation de votre participation, remboursement du montant de votre participation à hauteur de 50%.
- Pas de remboursement des options textiles à partir du 10/12/2024.

AVEC ASSURANCE ANNULATION

Pour étendre les garanties d'annulation prévues par l'organisation (remboursement au-delà de la date prévue au règlement...), le participant peut s'il le souhaite souscrire une assurance optionnelle, non gérée par l'organisation. Cette assurance est proposée en option à l'inscription. Il lui appartient alors de prendre connaissance des conditions et modalités de remboursement prévues par la compagnie d'assurance. La déclaration de forfait et demande de remboursement se faisant alors directement à l'assureur.

Attention, en cas de changement de distance, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une course précise.

ANNULATION POUR DOSSIER INCOMPLET DANS LES DÉLAIS EXIGÉS

La date limite pour justifier du dossier complet d'inscription est fixée au 10 Février 2025 (dépôt licence FFA ou PPS valide, moins de 3 mois)

Au-delà du 10 Février toute inscription incomplète non validée sera supprimée sans remboursement.

Des emails de confirmation d'inscription et de rappel en cas de dossier incomplet sont envoyés très régulièrement, il vous incombe de renseigner une adresse mail valide et de contrôler votre boîte et vos SPAM.

2 / CHANGEMENT DE DISTANCE

Jusqu'au 10 février, il est possible de changer de distance, uniquement pour une distance inférieure, sans remboursement de la différence de prix, sous réserve des dossards disponibles sur la distance souhaitée. Demande à adresser à nikrome, via le lien de votre fiche coureur ou à défaut : contact@nikrome.com

3 / TRANSFERT DE DOSSARD

Par souci de cohérence avec les inscrits en liste d'attente, aucun transfert de dossard n'est autorisé. Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé sauf accord avec l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne non connue de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

CONDITIONS EXCEPTIONNELLES

En cas d'annulation de tout ou partie de l'épreuve, l'organisation du Trail du Ventoux remboursera la totalité des droits d'inscription moins les frais de gestion de 6 Euros sur toutes les distances jusqu'à la date du 12 Janvier 2025.

Si une annulation pour motif de force majeure (conditions météo, décision préfectorale...) intervenait après le 12 janvier 2025, l'organisation étudierait en fonction de la date, des circonstances et des frais engagés la possibilité de remboursement partiel des droits d'inscription.

Si les circonstances l'exigent, en cas de force majeure, pour assurer le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité des coureurs l'organisation se réserve le droit de:

- Modifier le parcours,
 - Modifier les horaires de départ
 - Modifier l'emplacement des ravitaillements, des points d'assistance et points de secours
 - Modifier les barrières horaires
 - Mettre en place un itinéraire de repli (y compris pendant l'épreuve en cours)
 - Annuler l'épreuve
 - Neutraliser la course ou l'arrêter pendant son déroulement
- Sans que cela ne donne lieu à une indemnisation.



RÉCLAMATIONS – PÉNALITÉS – SANCTIONS

RÉCLAMATION

Toute réclamation au sujet des classement doit être adressée par courrier électronique dans les 24h.

PÉNALITÉS – SANCTIONS

- Infraction au règlement
 - > **Sanction**
- Jet de déchet
 - > **pénalité 30mn**
- Assistance en dehors des zones autorisées
 - > **pénalité 30mn**
- Accompagnement sur le parcours par un tiers
 - > **pénalité 30mn**
- Triche (partage de dossard, coupe, utilisation Véhicule...)
 - > **Disqualification**
- Non-respect des personnes liées à l'organisation
 - > **Disqualification**
- Refus de contrôle anti-dopage
 - > **Disqualification**
- Non-assistance à un concurrent en difficulté nécessitant d'être pris en charge
 - > **Disqualification**

CONTRÔLES ANTI-DOPAGE

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image, son nom, sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve. Le comité d'organisation est le seul à pouvoir transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

L'inscription à la course sur toutes les distances implique l'acceptation et la signature par le concurrent du présent règlement .

La direction de course du Trail du Ventoux.



BARRIÈRES HORAIRES

75 KM INDIVIDUEL DÉPART 4H45 (SAMEDI 8/03)

- PK 21 : Col de la Frache – Point d'eau / Point de contrôle : 9h
- PK 39 : Base d'Aurel. Ravitaillement : 12h45.
- PK 53 : Contrôle (Traversée de route Chalet Reynard) : 15h15.
- PK 59 : Ravitaillement Jas de la Couanche : 16h15
- PK 70.5 : Bas de la combe de Maraval – à partir de 19h10 l'organisation se réserve la possibilité d'arrêter un coureur et le rapatrier sur l'arrivée, considérant qu'il est dans l'impossibilité de rallier l'arrivée dans le délai imparti.
- ARRIVÉE : horaire limite pour être classé : 19h30. (14h45 de course. Allure moyenne : 5 km/h)

64 KM : DÉPART À 6H45 (SAMEDI 8/03)

- PK 23 : Saint léger du Ventoux / 12h00
- PK 42 : Chalet Manin / 15h15
- PK 48 : Jas de la Couanche / 16h15
- PK 60 : Bas de la combe de Maraval / à partir de 19h10. L'organisation se réserve le droit d'arrêter un coureur et de le rapatrier sur l'arrivée, considérant qu'il est dans l'impossibilité de rallier l'arrivée dans le délai imparti.
- ARRIVÉE : horaire limite pour être classé, 20h00 (13h00 de course. Allure moyenne à 5Km/h)

46 KM : DÉPART 7H55 À 8H15 (SELON VAGUE) (DIMANCHE 9/03)

- PK13 : Ravitaillement. 11h.
- PK 25 : Chalet Reynard. 13h15.
- PK 31 : Ravitaillement Jas de la Couanche. 14h15.
- PK 41.5 : Bas de la combe de Maraval – à partir de 16h40. L'organisation se réserve la possibilité d'arrêter un coureur et le rapatrier sur l'arrivée, considérant qu'il est dans l'impossibilité de rallier l'arrivée dans le délai imparti.
- ARRIVÉE : Temps limite pour être classé : 9h de course (allure moyenne 5.10 km/h, soit 17h15 pour les coureurs de la dernière vague)

29 KM : DÉPART 10H00 À 10H15 (SELON VAGUE) (SAMEDI 8/03)

- PK 15 : Ravitaillement Jas de la Couanche : 14h10
- ARRIVÉE : horaire limite pour être classé : 17h10 (allure moyenne : 4,3 km/h)
- 15 km : départ « horaire à définir » (samedi 8/03) :
- PK 8.5 : à définir
- ARRIVÉE : horaire limite pour être classé : à définir (allure moy: 4 km/h)

